

Les orientations pour la préservation de l'identité paysagère de l'ensemble de l'unité « Vallée de la Basse Durance » sont détaillées ci-après :

1/ Maintenir les activités agraires pour pérenniser les paysages de la vallée ;

2/ Préserver durablement les séquences paysagères caractéristiques, les éléments identitaires du patrimoine paysager. En particulier :

- *préserver les perspectives visuelles sur certains sites majeurs : le défilé de Mirabeau, les abords de Peyrolles et les fronts bâtis des villages.*
- *tenir compte de la sensibilité des abords des noyaux villageois,*
- *s'appuyer sur les plantations qui structurent la plaine trame végétale des canaux, alignements arborescents et haies vives qui cadrent les vues,*
- *veiller au maintien des alignements arborescents routiers,*
- *assurer l'insertion paysagère des futurs tracés et des aménagements routiers,*
- *préserver les zones sensibles du paysage agricole ;*

3/ Valoriser et gérer durablement le réseau d'irrigation en tant que patrimoine culturel et élément déterminant du paysage agricole :

- *veiller à l'entretien des canaux,*
- *maintenir le potentiel de l'arrosage gravitaire parfois négligé au profit de l'arrosage par aspersion ;*

4/ Valoriser et gérer les bords de Durance :

- *encadrer la fréquentation du public attiré par les plans d'eau,*
- *assurer la cohérence territoriale des mesures de protection de la nature,*
- *limiter les perturbations des milieux causées par l'extraction des matériaux ;*

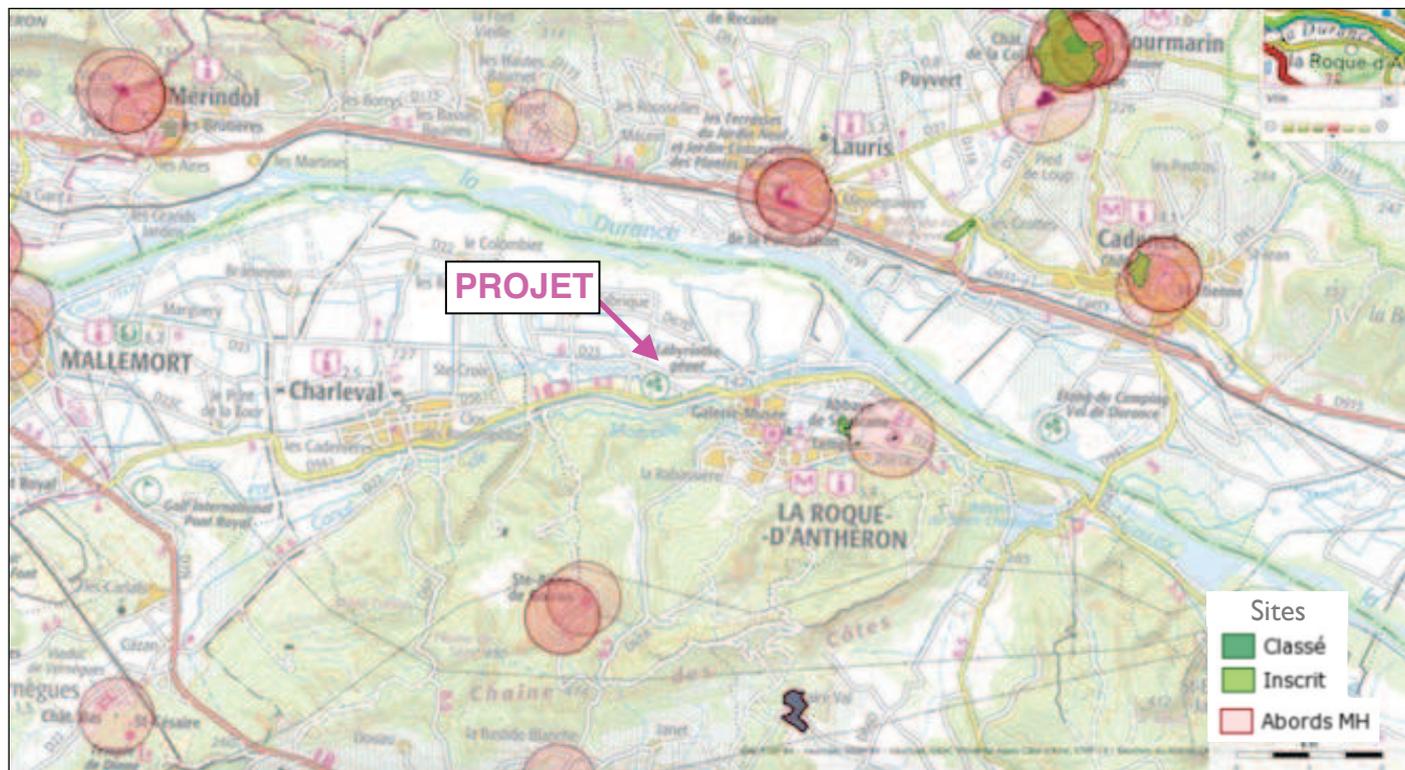
5/ Réhabiliter et reconquérir les sites d'extractions des carrières sur les versants, et des gravières sur les terrasses.

6/ La proximité des grandes villes et le développement des infrastructures routières induisent une augmentation de la pression foncière. Celle-ci porte sur les franges des versants, les vallons et les abords des villages avec le risque d'un mitage et d'une déstructuration du paysage qui conduisent à une perte d'identité des sites villageois. L'objectif est de veiller au maintien d'un équilibre entre espace agricole et espace bâti en :

- *limitant le développement des friches à proximité des zones urbaines et d'activités,*
- *gérant les conflits d'usages entre agriculture et pression urbaine.*

2/ CONTEXTE PATRIMONIAL

Le projet se trouve en dehors de tout périmètre de protection des monuments historiques, et en dehors de tout site inscrit ou classé.



Carte de localisation du patrimoine historique (source : <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas>)

Les monuments historiques et les sites inscrits ou classés situés dans un rayon de 5 km autour de la zone de projet sont rassemblés dans le tableau ci-dessous.

Nom	Protection	Commune	Distance/projet
Abords de l'abbaye de Silvacane	Site inscrit	Laroque-d'Anthéron	2,5 km
Abbaye de Silvacane (ancienne)	classé MH	Laroque-d'Anthéron	3,4 km
Chapelle Sainte-Anne-de-Goiron (ancienne)	classé MH	Lambesc	3,4 km
Grottes de Sainte-Anne de Goiron	inscrit MH	Lambesc	3,8 km
Eglise paroissiale Notre-Dame-de-la-Purification	classé MH	Lauris	2,9 km
Lavoir public	inscrit MH	Lauris	2,9 km
Château de Lauris	inscrit MH	Lauris	2,7 km
La butte du Jas de Puyvert, au lieu dit "les grottes »	Site inscrit	Puyvert	4,2 km
Eglise paroissiale Notre-Dame	inscrit MH	Puget	3,5 km

3/ CONTEXTE PAYSAGER LOCAL

Le projet se localise dans la plaine de la Durance et à proximité du Canal de l'EDF. Ce secteur est une large étendue agricole, dominée par les reliefs du Lubéron, au nord, et par la chaîne des côtes, au sud.

Les éléments végétaux (haies, bosquets, arbres isolés) constituent des points d'appel visuel et agrémentent le paysage monotone de la plaine.

Aux abords de la zone de projet, l'habitat est dispersé et peu nombreux. Le bâti à vocation agricole est davantage présent.



Les reliefs du Lubéron limitent la plaine de la Durance au nord



Au sud, la plaine est délimitée par les massifs boisés de la chaîne des Côtes



Des alignements d'arbres structurent le paysage



*Les cannes de Provence encadrent les parcelles et marquent la présence des canaux d'irrigation
Ici le canal du Moulin qui longe la zone-projet au Nord*



L'habitat est dispersé et s'inscrit souvent au sein d'une végétation arborée fournie



Le bâti agricole se détache fréquemment dans le paysage